

Vol. I.—No. 40.

MONTREAL, JEUDI, 6 OCTOBRE, 1870.

ABONNEMENT \$2 50
PAR NUMÉRO 9 CENTS.



LA REVOLUTION A PARIS.—PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE CELEBREE SUR LE BOULEVARD DES ITALIENS.

L'OPINION PUBLIQUE.

LUNDI, 3 OCTOBRE, 1870.

LE PROCES GUIBORD.

2^{ME} ARTICLE.

Nous regrettons presque d'avoir entrepris, dans un temps où tout le monde tourne les yeux du côté de cette pauvre France, notre vraie mère-patrie, la tâche si aride de mettre sous les yeux de nos lecteurs une analyse du fameux procès. Nous croyons pourtant trouver une excuse dans la grandeur du sujet, dans son intérêt palpitant pour tous les catholiques.

Les désastres et l'abaissement de la France nous émeuvent profondément : on dirait que notre sang se glace d'épouvante à mesure que le sien coule à flots, que notre prestige ici se trouve entamé à mesure que le sien descend là-bas. Les plus tristes pensées, les plus sombres pressentiments, les plus lugubres perspectives nous assiègent. Mais si, à l'endroit de la France, notre cœur saigne, l'âme, du côté de Rome, reçoit de terribles coups, et il est au moins juste de partager nos douloureuses appréhensions. Sans vouloir faire de rapprochements forcés, nous pouvons au moins dire qu'il y a quelque chose de commun à signaler un triomphe de l'Eglise sur une terre protestante lorsque son Chef Suprême est dépouillé au milieu d'enfants réputés catholiques. C'est un contraste saisissant, un jeu terrible de l'histoire qu'il est curieux de noter, très instructif d'observer pour tous les penseurs et surtout pour ceux qui croient que tout ne marche pas au hasard dans l'enchaînement des événements. Il y a beaucoup de consolations, beaucoup d'enseignements à tirer de ces rapprochements.

L'Eglise souffre beaucoup moins des lâchetés des peuples qui l'abandonnent que ces peuples eux-mêmes : persécutée ici, traquée là-bas, fuyant partout étrangère au milieu de ceux qui furent ses protecteurs et ses enfants, elle retrouve un autel et des hommages purs, d'éclatantes victoires et de glorieuses réparations dans des pays jadis à peine connus d'elle et quelquefois ses ennemis.

Nous avons promis un résumé de jugement et non un discours sur les persécutions et les joies de l'Eglise. Comme le soldat fidèle à sa consigne, exécutons notre engagement.

Cette cause désormais célèbre soulevait, nous croyons l'avoir déjà dit, une seule et grande question, à proprement parler : l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis l'Etat, ou les relations de l'Etat et de l'Eglise, ou, enfin, l'intervention du pouvoir civil dans les affaires de l'Eglise, trois périphrases qui renferment la même idée comme principe ou comme conséquence. Les avocats de Guibord disaient en résumé : nous sommes régis par le droit gallican qui existait en France avant la cession et par le droit public anglais devenu aussi le nôtre depuis la cession. Le premier permettait le recours aux tribunaux civils à tous ceux qui avaient à se plaindre du clergé en matières ecclésiastiques ; ce droit est passé au souverain protestant par la conquête et le traité de cession qui l'a suivie. Au reste, le souverain anglais possédait déjà cette suprématie religieuse d'après les lois de l'Empire depuis la Réforme et il ne s'en était pas départi en acceptant la cession et en garantissant aux canadiens le libre exercice de leur religion. Et les autorités nombreuses qu'ils ont citées justifiaient amplement leurs prétentions sur un point : l'existence du droit gallican en France, et la malheureuse et trop fréquente application que l'on en fit durant les derniers temps de la monarchie. Les avocats de la Fabrique l'ont eux-mêmes admis. La veuve Guibord demandait, au nom de ce droit gallican et de ce droit anglais, au tribunal canadien d'intervenir pour déclarer abusive et inefficace la sentence ecclésiastique qui frappait son mari, et l'empêchait d'avoir la sépulture catholique.

De leur côté, les avocats de la Fabrique prétendaient que le droit gallican, le droit anglais ou la suprématie ecclésiastique revendiquée par la couronne anglaise n'avaient rien à faire dans le Bas Canada catholique, placé, en matières religieuses, sous le contrôle exclusif de Rome, qui repudiait l'intervention civile, contre laquelle le clergé français avait d'ailleurs toujours protesté. Voici, au reste, comment M. Jetté, dans un plaidoyer dont tout le monde a pu apprécier la logique et l'élégante sobriété, a circonscrit la question de manière à comprendre tout à la fois les objections de ses adversaires et à définir l'exacte position qu'il prenait avec ses habiles collègues, MM. Cassidy et Trudel :

« 10. Le droit gallican, dit-il, qui régissait la France en 1760 est-il en force en ce pays ? »

« 20. Si nous n'avons pas le droit gallican, avons-nous le droit public anglais, avons-nous la suprématie spirituelle du Souverain anglais, tel que le prétend la Demanderesse ? »

« 30. Enfin, si nous n'avons ni le droit gallican ni la Suprématie spirituelle du Souverain anglais, quel est le droit qui

nous régit ? Quelles sont les règles de droit public applicables à la présente cause ? »

Le Juge Berthelot a répondu que l'ingérence civile dans les affaires religieuses n'était pas admissible dans notre pays ; que nous n'étions là-dessus soumis ni au droit gallican ni au droit anglais, mais bien aux seules règles de Rome en pleine force et vigueur ici. Il nous semble avoir facilement démolé l'échafaudage des avocats de l'Institut, avoir relevé victorieusement quelques assertions, réfuté quelques erreurs du juge Mondelet. Nous ne pouvons le suivre dans toute sa longue et très-instructive thèse. Nous nous contenterons d'appuyer sur deux parties de ses motifs, qui nous paraissent nouvelles et n'avoir point été ou que peu touchées dans la cause. Suivant lui, le droit gallican n'a jamais existé en Canada avant la conquête et le Conseil Supérieur n'a jamais possédé le pouvoir d'imixtion dans les affaires religieuses : la seule circonstance remarquable où il ait essayé de ce pouvoir — la célèbre affaire du cas de sépulture de Mgr. de St. Valier — il a été désavoué par le Roi Louis XV. En second lieu, dès l'origine, l'Eglise du Canada fut sous le contrôle direct de Rome et non pas de l'Eglise de France. Voyons les développements et les preuves historiques que M. Berthelot donne à ces deux propositions :

« L'on ne doit donc pas affirmer, dit-il, que le droit gallican ou le droit ecclésiastique français tel qu'il existait en France avant 1759, était reconnu comme le droit ecclésiastique de la colonie de la nouvelle France, puisque le Conseil Supérieur ne paraissait jouir et n'avait pas le droit de jouir de la juridiction ecclésiastique en matière religieuse et spirituelle.

« La raison de cette différence entre ce qui existait en France et de ce qui n'existait pas, ou n'était pas reconnu en Canada, résulte peut-être de ce que le premier Evêque nommé pour le Canada ne relevait pas du Roi comme les Evêques de France.

« Cela peut aussi résulter de ce que le Conseil Supérieur n'était pas composé comme l'étaient les parlements français, d'hommes de loi capables de juger de matières canoniques et d'Eglise. En France, lorsque les Parlements siégeaient en appel comme d'abus, il y avait nombre égal de laïques et d'ecclésiastiques, tandis qu'au Conseil Supérieur la chose était impossible ; il n'était composé pour le plus grand nombre, que d'hommes honorables d'ailleurs, mais qui n'étaient dans la colonie que des citoyens ordinaires de la classe bourgeoise ou laïque, l'Evêque seul excepté.

« Sur ce sujet, j'observe qu'au nombre des libertés dites de l'Eglise gallicane, était le droit de nomination par le Roi et de présentation aux Bénéfices Supérieurs.

Après la citation des articles 45 et 56, l'honorable juge continue ainsi :

« C'est sans doute pour se conformer à ces règles que le Roi de France voulait que l'Evêché de Québec relevât de l'Eglise de France, et néanmoins il finit par se rendre à la volonté du Pape qui n'a nommé Mgr. de Laval, premier Evêque de Québec qu'à la condition qu'il relèverait directement de Rome, et on a ainsi écarté les deux articles ci-dessus.

« Cela paraît être d'après ce que l'on trouve en l'Histoire de la Colonie Française par Messire Faillon, Tom. 3 P. 424, et suivantes :

« Aussi Histoire du Canada, Messire Ferland, Tom. 2 P. 102. « Enfin dans l'Histoire des Colonies Françaises par Petit, Tom. 2 pp. 491 à 495 où il est dit :

« La Cour voulait que l'Evêque de Québec fit partie du Clergé de France : Rome voulut qu'il dépendit du Saint-Siège. Rome l'emporta : elle devint encore l'emporter, parce qu'indépendamment des moyens que la Cour a de mettre dans sa main tous les corps établis dans les Pays de sa domination, elle trouverait bien moins de difficultés à en imposer à un clergé qui ne serait soutenu d'aucun corps national.

« D'ailleurs, ajoute M. Berthelot, il ne paraît pas y avoir eu d'Officialité dans le pays sous le gouvernement français. Au temps de la cession, l'Official en France était un prêtre qui exerçait la juridiction ecclésiastique contentieuse d'un diocèse, suivant Durand de Maillane. Selon Félix, l'Evêque ne peut être tenu « d'avoir ni Grand Vicaire, ni official, s'il lui plaît, « lui seul et par lui-même à la juridiction volontaire et la juridiction contentieuse. » C'est sans doute parce que l'Evêque du Canada ne se considérait pas relever du Roi de France mais de Rome même qu'il n'avait pas nommé d'official.

« L'on trouve ce fait confirmé, qu'il n'y en avait pas lors de la cession, dans l'ouvrage de Marriot, p. 148 — où il dit :

« The less objections can arise to this restriction, because it is stated in the report of Governor Carleton and of the Chief Justice W. Hey that there was no ecclesiastical court in the Colony. By which I must understand that there is no Court of an Official. And which, if it means that there was none before the conquest, is a fact very singular, because such jurisdiction is incidental to the fonctions of episcopacy.

« Ce que je viens de rapporter et les ordonnances du Gouverneur de Beauharnois et l'ordre du Roi pour répudier les ordonnances de l'Intendant Dupuy peuvent servir à expliquer pourquoi les Plenipotentiaires de la France et de l'Angleterre se sont servis des termes de « Religion catholique romaine » lorsque l'exercice libre et entier de la religion a été accordé aux nouveaux sujets du souverain anglais.

« L'on doit croire que ceux qui représentaient le roi français connaissaient que l'Evêque du Canada ne relevait pas du Roi de France mais directement de Rome, ainsi que je l'ai fait voir déjà, en vertu d'une exception toute particulière.

L'état du clergé en Canada, sa complète liberté depuis la conquête, quelques vieux jugements ignorés jusqu'ici, des citations de feu le juge Lafontaine, un admirable écrit du très regretté juge Morin, des pages pleines d'apropos empruntées à des Jurisconsultes français nullement ultramontains, fournissent en outre à l'Honorable Juge le complément parfait de sa démonstration : que le droit gallican n'a jamais prévalu en Canada et que toutes les législations doivent admettre l'indépendance absolue de l'Eglise en toutes matières spirituelles et ecclésiastiques.

Au reste, dans un pays mêlé comme le notre, la doctrine contraire nous mènerait loin : il serait tout-à-fait rassurant de voir un juge protestant dire à un évêque catholique qu'il n'entend rien à son devoir et un juge catholique sermoner un disciple de Luther sur l'efficacité de la foi avec ou sans les œuvres. Ce serait le réveil de tous les fanatismes, la guerre de religion en germe, le désordre et le chaos assurés dans notre pays si jeune mais marchant si fièrement et si sagement dans la voie du progrès et de l'agrandissement au milieu des races et des croyances différentes qui l'habitent. A ce point de vue, le jugement du juge Berthelot et de ses collègues est non-seulement un bon jugement pour les catholiques, mais c'est encore un grand bienfait social pour tout le pays.

J. A. MOUSSEAU.

COUR CRIMINELLE.

Il y eut un temps où les avocats de Montréal se rendaient en foule aux sessions de la Cour Criminelle ; ils y passaient des heures agréables et instructives. On y trouvait plus de dignité, plus de talent et de causes importantes. Que les criminels soient moins distingués et se rencontrent plus généralement dans les classes inférieures de la société, on ne doit pas s'en plaindre, mais que les avocats contribuent à abaisser le niveau de cette branche importante de l'administration de la justice, c'est différent.

Nous avons l'intention de nous faire l'écho de l'impression publique en signalant certains abus, certaines inconvenances qui froissent avec raison le Barreau et le public ; mais ce serait une tâche longue, délicate et inutile pour le moment. La négligence et l'apathie de nos aînés dans la profession ont fait au Barreau une position que nous ne pourrions réparer qu'avec le temps ; notre seule consolation est de voir qu'eux-mêmes la déplorent et en portent justement la peine.

Nous ne dirons qu'un mot aujourd'hui, c'est que les accusés et la couronne étaient plus difficiles autrefois, plus particuliers dans leur choix et leur confiance.

Ceci ne s'adresse pas à M. Piché directement, mais à ceux qu'il juge dignes de le remplacer lorsqu'il laisse le poste qu'on lui a confié. Que M. Piché trouve son compte à se faire ainsi remplacer, soit à Beauharnois, soit à Montréal, c'est possible, mais qu'il ne soit pas surpris, si la société lui reproche cette faiblesse.

Nous n'en dirons pas plus long, n'ayant aucun désir de blesser l'amour-propre d'un jeune homme dont l'ambition serait louable, si elle n'était pas incompatible avec les traditions du Barreau et la dignité de la Couronne.

Loin de nous la pensée de vouloir décourager ses efforts pour parvenir à se faire une position honorable par le travail et l'énergie, nous connaissons trop les difficultés que rencontre la jeunesse depuis quelques années pour jouer un pareil rôle ; mais que ceux qui, par intérêt ou par affection de famille veulent le protéger, ne lui donnent pas des positions au-dessus de son âge et de sa taille. C'est tout ce que nous demandons dans l'intérêt de la société et de leur protégé même, qu'ils ne paraissent pas comprendre.

Nous espérons que nous ne serons plus forcés de revenir sur un sujet aussi désagréable pour nous que pour les parties intéressées. Nous connaissons les bienveillantes interprétations qu'on donne à nos paroles depuis quelques jours, les nobles motifs qu'on nous prête, nous n'en sommes pas surpris et nous n'en continuerons pas moins de travailler dans la mesure de nos forces à l'honneur du Barreau, à la dignité de la justice et au bien-être de la société.

Au reste, il devrait être suffisant de signaler le fait pour éveiller l'attention des autorités. Si le parti conservateur ne veut pas continuer à faire les affaires de ses adversaires, il est temps qu'il sorte de sa léthargie pour remettre les choses à leur place.

LA RÉDACTION.

UN BON CONSEIL.

Il est des choses qu'on est intéressé à conseiller mais qui n'en sont pas moins bonnes pour cela. Par exemple, qu'un journal conseille aux marchands d'annoncer, on dira : c'est naturel. Mais si les annonces sont utiles au journal, elles ne le sont pas moins à ceux qui les paient. Les Canadiens-Français en cela, comme dans tout le reste, hésitent longtemps avant d'annoncer, beaucoup croient que c'est de l'argent perdu. Il est facile pourtant de se convaincre du contraire, et l'exemple des marchands anglais et américains devrait ouvrir les yeux. Croit-on qu'ils paient tous les ans aux journaux des centaines et quelquefois des milliers de piastres par plaisir et par pure libéralité ? Sans doute, ils le font très souvent, pour encourager un journal, mais ils savent bien que cette libéralité fait leur affaire. La société est organisée de manière qu'on s'enrichit en enrichissant les autres ; c'est par la protection et l'encouragement mutuels que les différentes classes se soutiennent et parviennent. Ceux qui s'écartent de ces lois sages et ne consultent que leur égoïsme végètent généralement dans un coin obscur, et c'est juste.

Mais nous croyons que les amis d'un journal devraient encourager de préférence les marchands et les industriels qu'annoncent. Ces marchands qui se donnent tant de trouble pour

faire connaître leurs marchandises méritent plus d'encouragement que ceux qui craignent de risquer quelques piastres.

Chacun devrait avoir pour principe de travailler à enrichir ceux qui montrent le plus de zèle, d'activité et de libéralité, de donner à ceux qui donnent. Il faut faire une différence entre l'homme qui se hâte d'enfermer dans son coffre tout le produit de ses marchandises et celui qui donne d'une main ce qu'il reçoit de l'autre. Ce sont des réflexions bien naturelles que chacun devrait faire.

COURRIER D'ONTARIO.

Les imprimeurs! Ah! quel peste!...
Les correcteurs d'épreuves! Ah! quelle engeance!...
Les protes!... Ah! si ceux-là descendent des croisés, ce ne peut être que des croisés du cinquième.
Qu'ils maculent de taches d'huile la prose d'un très-moderne chroniqueur, cela s'explique par le mépris que leur inspire la légèreté d'allures de ce citoyen.

Mais s'attaquer à un roman, à un roman émouvant, à un roman écrit par une femme, où l'on voit figurer d'abominables coquettes et des jeunes filles très-sages, au nombre de une seule,—voilà, suivant moi, qui décide de leur perversité morale et de leur dépravation intellectuelle.

Le roman dont il s'agit est écrit par Mme Léonie D'Aunet, et porte pour titre : *Un mariage en province*.

A la fin du quatrième chapitre, vous tombez sur ce paragraphe :

—« Mon Dieu! dit-elle, en faisant sa prière; mon Dieu! à quel homme m'a-t-on unie? Quel est le vrai de cette nature étrange; les ténèbres remplissent-elles cette âme, et jusqu'à quel point? Faut-il tenter de se faire comprendre, faut-il vouloir me faire obéir? Mon Dieu! je frotte indécise et tremblante au milieu des doutes, éclairez-moi, ce n'est pas la volonté qui me manque, c'est la lumière; montrez-moi la route de mon devoir, je la suivrai. »

Voyons, franchement, les deux mains dans nos bretelles, quel effet produit sur votre tempérament, généralement enclin à l'attendrissement, je suppose, ce paragraphe décoré de sa redoutable coquille?

Vous vous dites d'abord; tiens, tiens, voilà une pauvre petite femme qui se plaint au ciel qu'elle ne comprend pas son mari. Un mari incompris! C'est par trop phénoménal... D'ordinaire, ce sont les femmes et les petites filles, qui ont beaucoup de bleu à l'âme, qui assurent qu'on ne les comprend pas, qu'aucun homme n'est assez parfait pour déchiffrer tout le joli grimoire écrit au fond de leurs petits cœurs.

Mais où, ce n'est plus ça; c'est une femme qui ne comprend pas son mari...

Enfin vous finissez par vous détacher de ce phénomène étrange, et vous portez quelques lignes plus bas vos philosophiques réflexions.

« Les ténèbres remplissent-elles cette âme, et jusqu'à quel point? »

Dame, oui, il faudrait préciser si c'est jusqu'au tiers, aux deux-tiers, ou au quart seulement.

« Faut-il vouloir se faire obéir?... »

Oh! elle est bien bonne, celle-là. Une femme qui se demande si elle doit tâcher de prendre assez d'empire sur son mari, pour que celui-ci devienne en tous points, l'esclave de ses volontés et de ses desirs. Mais je croyais que c'était l'idéal que poursuivait toute femme en se mariant.

Et vous, lecteurs, que vous en semble?

Mais arrivons à l'affreux coquillage :

« Mon Dieu! je frotte indécise et tremblante au milieu des doutes... »

Votre première pensée, après avoir lu cela, sans avoir réfléchi à la perversité des protes en général et des correcteurs d'épreuves en particuliers, est celle-ci : Mais que diable frotte-t-elle, la pauvre petite femme?

Et vous restez-là à douter :

Est-ce sa batterie de cuisine? Non, c'est l'affaire de sa cuisinière.

Est-ce son argenterie? C'est l'affaire du garçon de service.

Est-ce son bureau de toilette? Non, c'est l'affaire de sa fille de chambre.

Et vous reprenez : Mais que diable frotte-t-elle, la pauvre petite femme?

Et vous ne trouvez point. Et vous vous heurtez la tête à mille suppositions plus ou moins ridicules, quand tout à coup, une idée surgit et vous vous écriez :

—Oh! le misérable et le lâche! — au lieu d'un *l*. Il fallait *frotte*, et il a mis *frotte*... Ah! le scélérat! si je le tenais; m'avoir submergé, il y a un instant, dans un fleuve de perplexités!... Avoir cherché à faire tort à cette pauvre petite femme, en insinuant qu'elle est obligée de frotter quoi que ce soit dans la maison!... Je le répète : Ah! le scélérat!...

Maintenant, voulez-vous savoir ce qu'était l'époux de cette malheureuse?

Un poète, un grand poète, qui fut nommé chevalier de la légion d'honneur dès son premier volume. Il était tellement poète, même, que son père, sa mère, son frère,—un comte, une comtesse et un vicomte,—le prenaient quasi pour un imbécile.

C'est assez dire qu'il n'agissait ni ne pensait le plus souvent comme les autres.

Rose, sa femme, ne l'avait pas épousé par amour, vous comprenez bien. Mais sa mère lui avait redressé le jugement, à peu près en ces termes très-choisis :

—Ma chère, tu seras Mme la baronne, tu auras des cachemires, des robes,—des robes, des cachemires,—à en fourrer entre les doubles châssis, l'hiver, pour empêcher le froid de pénétrer... C'est plus qu'il n'en faut pour assurer le bonheur d'une femme bien née.

Cependant, Rose reprenait, en fondant en larmes, le cher ange :

—Mais, ma bonne maman, je ne l'aime pas :

Eh bien! qu'il te fasse rétorquer victorieusement sa bonne mère.

Et c'était fini. La logique de cette femme était si serrée, qu'il n'y avait pas possibilité de passer les doigts à travers.

Quand Rose eut découvert que son cher époux était un poète, un grand poète, digne de la décoration, son bonheur fut au comble.

La morale de tout ceci, lectrices, la voici : c'est qu'il faut toujours épouser un homme qui a une réputation d'imbécile ou d'idiotisme, bien établie et bien répandue dans le monde.

On ne sait pas ce qui peut arriver. Sous cette couche d'imbécillité, se cache peut-être un poète; ou un autre grand homme.

Et maintenant, terminons crânement.

—Tu te maries donc, Blaise? disait le maire d'une petite commune à un de ses administrés.

—Mais oui, monsieur le maire, faut ça, voyez-vous, pour me tirer d'affaire, parcequ'en prenant une femme, j'aurai une vache.

—C'est cela, et ta femme aura un cochon.

—Mais oui, monsieur le maire.

P. S.—Il n'est peut-être pas inutile d'expliquer aux lecteurs de la ville, qu'en se mariant, la femme emporte généralement, comme appoint au futur ménage, une ou plusieurs vaches, et le mari un ou plusieurs... des autres quadrupèdes. C. T.

LA BATAILLE DE SEDAN.

Un correspondant donne des détails émouvants sur ce grand désastre. Après avoir raconté les luttes du 30 du 31 août, il parle en ces termes de la bataille du 2er septembre qui fut suivie de la capitulation :

« Si l'ennemi n'eût eu à nous opposer que les armées si nombreuses qui luttaient contre nous depuis deux jours, il eût été écrasé. L'armée de Sedan comprenait que l'effort décisif était à faire, et que Bazaine, de son côté, tentait la grande bataille. Nos soldats, harassés, épuisés et décimés par des combats successifs, par des marches souvent inutiles, par des retards causés par les équipages impériaux, par le manque de nourriture, n'en étaient pas moins résolus, confiants et superbes.

« Mais, tandis que les Bavares engageaient la bataille, le prince royal attendu des Prussiens depuis deux jours, arrivait enfin de Châlons par Vouziers, remontait la Meuse par Donchery, prenait position avec un corps d'armée le long de la rive et jetait un autre corps sur Floing et Givonne, tandis que sa cavalerie, en partie cachée dans les bois de Flégnieux à Ste. Cécile, attendait nos troupes comme à l'affût.

« Le prince royal n'attaqua que vers onze heures; mais alors notre armée, qui repoussait les Prussiens à Bazeille, qui écrasait les Bavares à la Moncelle, qui disputait les hauteurs de Rabecourt à la garde royale, ces 90,000 hommes d'énergie, de courage, de chevaleresque dévouement, attaqués en face, attaqués à droite, à gauche, par derrière, partout, décimés par une artillerie qu'ils n'apercevaient point, recevant de la mitraille sans voir les mitrailleurs, enveloppés dans un cercle de feu, durent céder à cet ennemi formidable, à ces 1,100 pièces de canon et à ces quatre cent mille hommes.

« Plus de cinq contre un. Toujours! Allons, jusqu'ici la France aura eu la gloire.

« Gloire funèbre, gloire du martyr qui tombe en affirmant sa foi, en jetant son cri de protestation et de douleur. « Que voulez-vous faire? Est-ce que nous sommes commandés? Nous ne pouvons que mourir! Nous mourons. »

« Sur le plateau qui fait face aux hauteurs de Givonne, les zouaves, les turcos, les soldats du 1er de ligne, ceux du 5e et du 58e, écrasés par l'artillerie prussienne, dont les batteries rangées sur la colline hurlaient, féroces, ces héros, ces vaincus glorieux et sublimes sont tombés avec un sourire de déni sur les lèvres. Leurs cadavres n'avaient rien d'effrayant et cette mort à quelque chose d'attrayant : le sentiment du devoir accompli, du mâle et fier devoir, qui rayonne encore sur ces visages immobiles, console de son horreur. Pauvres gens! Humbles combattants inconnus!

« Ils étaient là, en rang, parmi les épouvantables débris de cette lutte, lutte de treize heures (de quatre heures du matin à cinq heures du soir), débris de roues, de canons, de caissons, fusils cassés, sacs éventrés, livrets éparés, lettres que le vent emportait, lambeaux d'uniformes, chevaux aplatis dans des mares de sang; ils étaient là, entassés, embrassés, officiers et soldats, presque tous avec un dernier sourire de bravade héroïque, et qui semblaient dire : Vous pouvez nous tuer, nous coucher à terre, nous courber jamais!

« Il y avait là des enfants aux poitrines blanches, de vieux zouaves aux barbes rousses, des Saint-Cyriens avec leur uniforme de l'école et leur épée neuve, des officiers morts la main sur le cœur. Un chasseur à pied, un caporal, était tombé, les lèvres sur le front d'un camarade. Il lui donnait comme un dernier baiser dans la mort. Un capitaine du 20e de ligne était mort pleurant, la main sur les yeux, comme quelqu'un qui regrette, non pas la vie, mais les êtres chers, mère, femme ou enfant. D'autres se mordaient encore la main. Tous ces martyrs étaient à la fois horribles et superbes.

« La plupart de ces malheureux portaient au cou des scapulaires.

« Quelle étrange chose que la nature humaine! J'éprouvais un sentiment soulagé et amèrement consolateur, quand j'apercevais, à côté des nôtres, des cadavres prussiens. Il me semblait que nos pauvres morts étaient vengés.

« Et voilà ce que fait de nous la guerre! Un grenadier français était couché dans un fossé, le long de la route de Givonne, étendu mort auprès d'un fantassin prussien. Le Prussien était tombé sur le talus en sautant sur le Français, abrité par le fossé. Ils s'étaient entre-tués, et leurs corps dormaient côte à côte.

BATAILLE DE COURCELLES.

Comme prélude à la série de combats héroïques livrés par Mac-Mahon aux armées réunies du prince royal et du prince Charles, le maréchal Bazaine remportait le 26 un avantage marqué dans un engagement à Courcelles-Chaussy, à dix-huit kilomètres est de Metz.

Le village de Courcelles est situé sur la route de Forbach, à peu de distance de l'endroit où s'embranchent sur cette route celle de Sarlouis. C'est donc pour l'ennemi une position importante, puisqu'elle commande les deux voies par où lui arrivent la majeure partie de ses transports.

Le maréchal Bazaine, qui campait sous Metz, à proximité du fort Saint-Quentin, fit, pendant la nuit du 24 au 25, traverser la ville à une partie de ses troupes qui ressortit par la porte de Quelen, et, au petit jour, tomba sur l'ennemi.

A la suite de cette victoire, les français ont pu prendre possession d'une section de la ligne ferrée de Forbach. A midi ils étaient maîtres de la station de Courcelles et ils détruisaient le chemin de fer construit par les Prussiens pour faciliter leurs transports de Forbach à Pont-à-Mousson.

RIVIERE ROUGE.

SOULEVEMENT DES METIS.

Les choses continuent d'avoir mauvaise mine au Nord-Ouest. Non seulement les métis n'ont pas eu l'amnistie qu'on leur avait promise, mais encore ils sont maltraités et menacés de mort. On dit que l'un de leurs chefs poursuivi par des volontaires haut-canadiens s'est jeté dans une rivière et qu'il n'en serait pas sorti. Il y avait eu des coups de fusil échangés entre quelques partisans de Riel et les fanatiques du fort Garry. Les métis gagnent les plaines où ils se réunissent et paraissent vouloir s'organiser pour se venger d'avoir été trompés et soutenir leurs chefs. Ils disent qu'ils n'abandonneront pas ceux qui ont travaillé pour eux et qui ont défendu leurs droits et leurs libertés. Ils les ramèneront au fort Garry, le fusil à la main, si on ne se hâte de remplir les promesses qu'on leur a faites.

Si les haut canadiens veulent absolument avoir une guerre civile au Nord-Ouest, ils finiront par l'avoir, mais malheur à eux!

Les paroles stupides du Col. Wolseley qui a traité publiquement les métis de bandits, dans le discours de remerciements qu'il a adressés au 60e régiment, auront sans doute le plus déplorable effet.

Et ils diront après cela que le tort est du côté des métis! Dans quelques jours, peut-être, les métis vont se soulever; on a, paraît-il, toutes les misères du monde à les contenir, ils bondissent de rage et de vengeance. On va les forcer de commettre des excès, et on demandera ensuite à grands cris leur extermination; mais on saura à quoi s'en tenir, cette fois; on saura de qui sera venue la provocation.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

Sa Grandeur Mgr. de Montréal a communiqué au *Nouveau Monde*, la dépêche suivante :

« Brest, 27 Sept., 8.30 A.M. »

« Cent quatorze zouaves sont repartis, samedi dernier, pour New York. »

« E. MOREAU, Ptre. »

Ce sont les zouaves du dernier détachement partis au nombre de 115, y compris le Rév. M. Moreau, et qui nous reviennent sans avoir eu occasion de combattre.

Outaouais a expédié soit directement, soit par Montréal, 100 millions de pieds de bois sciés. En comptant ce qui a été envoyé en Angleterre et aux Indes, on forme un total de 120 millions de pieds de bois vendus pendant l'été.

La valeur des importations du Canada pour l'année terminée le 1er juillet 1870, a été de \$71,232,134, contre \$67,402,170 pour 1869. C'est une augmentation de \$3,829,964 en faveur de l'année fiscale qui vient de finir. Pendant ce même temps, les revenus des Douanes ont augmenté de \$1,161,537.

SUICIDE.—Un homme du nom de Elie Geoffrion s'est suicidé la semaine dernière. Il n'avait que 37 ans, et son occupation à la ville était de vendre du lait. Il vivait avec aisance; mais il était obsédé par la pensée qu'il deviendrait pauvre et cette crainte chimérique le travaillait tellement que parfois sa raison s'égarait. Il y a quelques jours, il avait transporté tous ses meubles à Varennes où il voulait aller encore demeurer.

Il a été trouvé sur un tas de foin dans son écurie, avec une corde lui ceinturant plusieurs fois le cou; la corde avait été attachée à un clou enfoncé dans le mur, mais elle s'était rompue sous le poids du corps. Il tenait de sa main gauche le bout de la corde attaché au clou, et sa main droite reposait sur le pavé. Il était à genoux, dans une position demi-assise, les jambes croisées, la tête et les épaules penchées en avant.—*L'Ordre*.

ÉPISEME JUDICIAIRE.

Dans la cause de Leblanc et Francoeur, l'un des avocats de la défense, interrogeait l'oncle de la jeune fille Fâche.

—Connaissez-vous mademoiselle Marie Fâche, lui demanda-t-il subitement?

—Petit?

—Connaissez-vous mademoiselle Marie Fâche?

Le témoin en riant :—Si je la connais! en voilà une histoire!... Ben oui, c'est l'anne pite Fâche.

L'avocat parut satisfait de la réponse du témoin : c'était M. Normandeau.

Nous avons rarement vu un avocat et un témoin si bien se comprendre; ils ont dû aller à la même école dans un temps où la grammaire permettait de dire bien des choses, entraînées *ous-ec* qu'il était, *ous-ec-que* vous éliez. C'était vraiment joli, MM. les Rédacteurs, de les entendre l'un après l'autre, on aurait dit deux frères, tant leur langage se ressemblait.—*Commaniqué*.

LE GÉNÉRAL DE FAILLY.

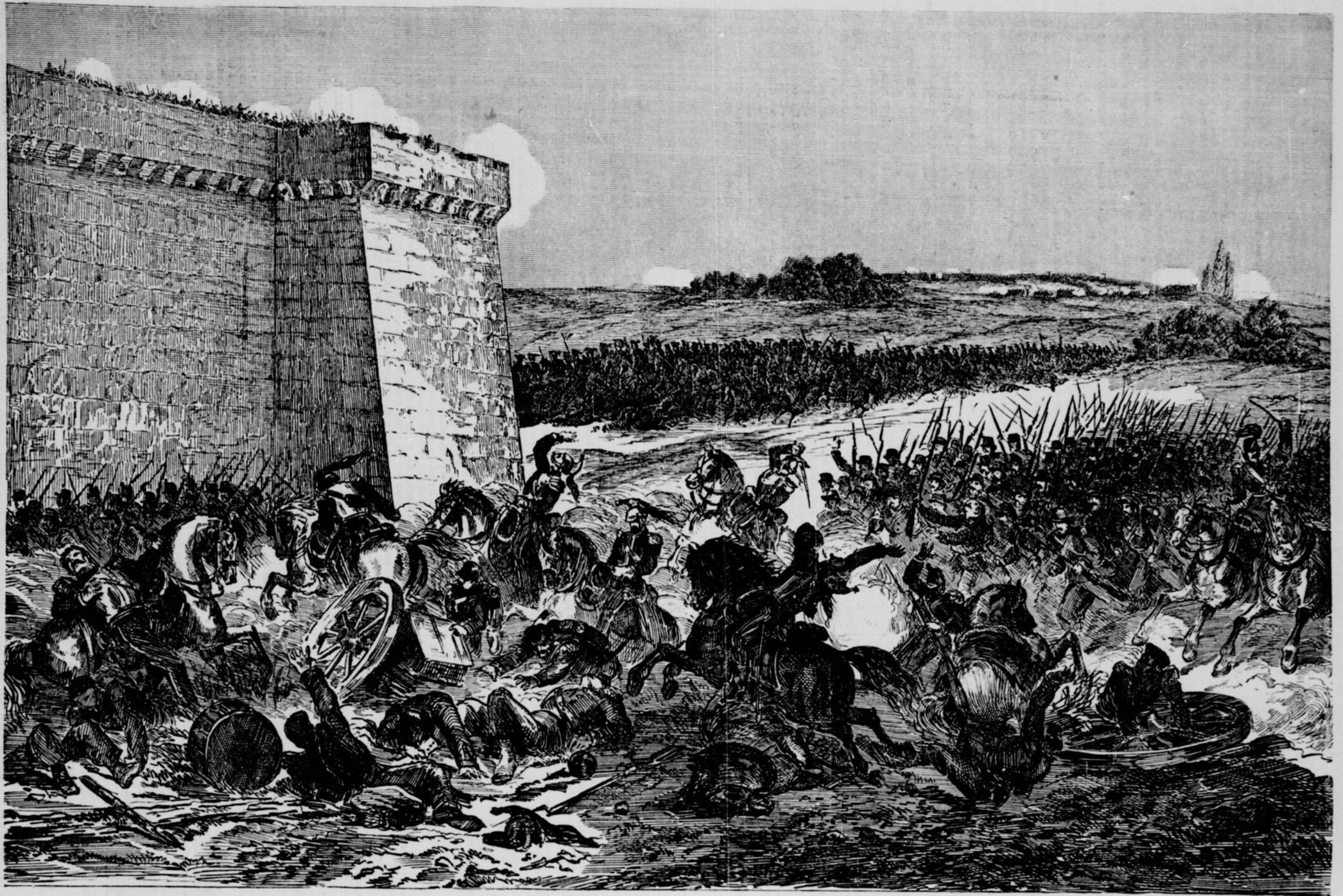
Le correspondant de l'*Etoile belge* écrit de Sedan, 9 septembre :

« Le général de Failly sur la mort de qui tant de versions diverses ont été mises en circulation, est bel et bien vivant. Il se porte à merveille, aucun chassépot n'a pu l'atteindre. Le favori des Tuileries a visité hier quelques ambulances, entre autres celle de Mourzon, où les blessés, en le voyant, malgré les souffrances qu'ils enduraient, ont encore eu assez de force pour se lever et huer celui à qui on reproche, à tort ou à raison, d'avoir par sa négligence ou son incurie causé la mort de milliers d'hommes et d'avoir encore une part énorme dans la responsabilité de la défaite de l'armée française. »

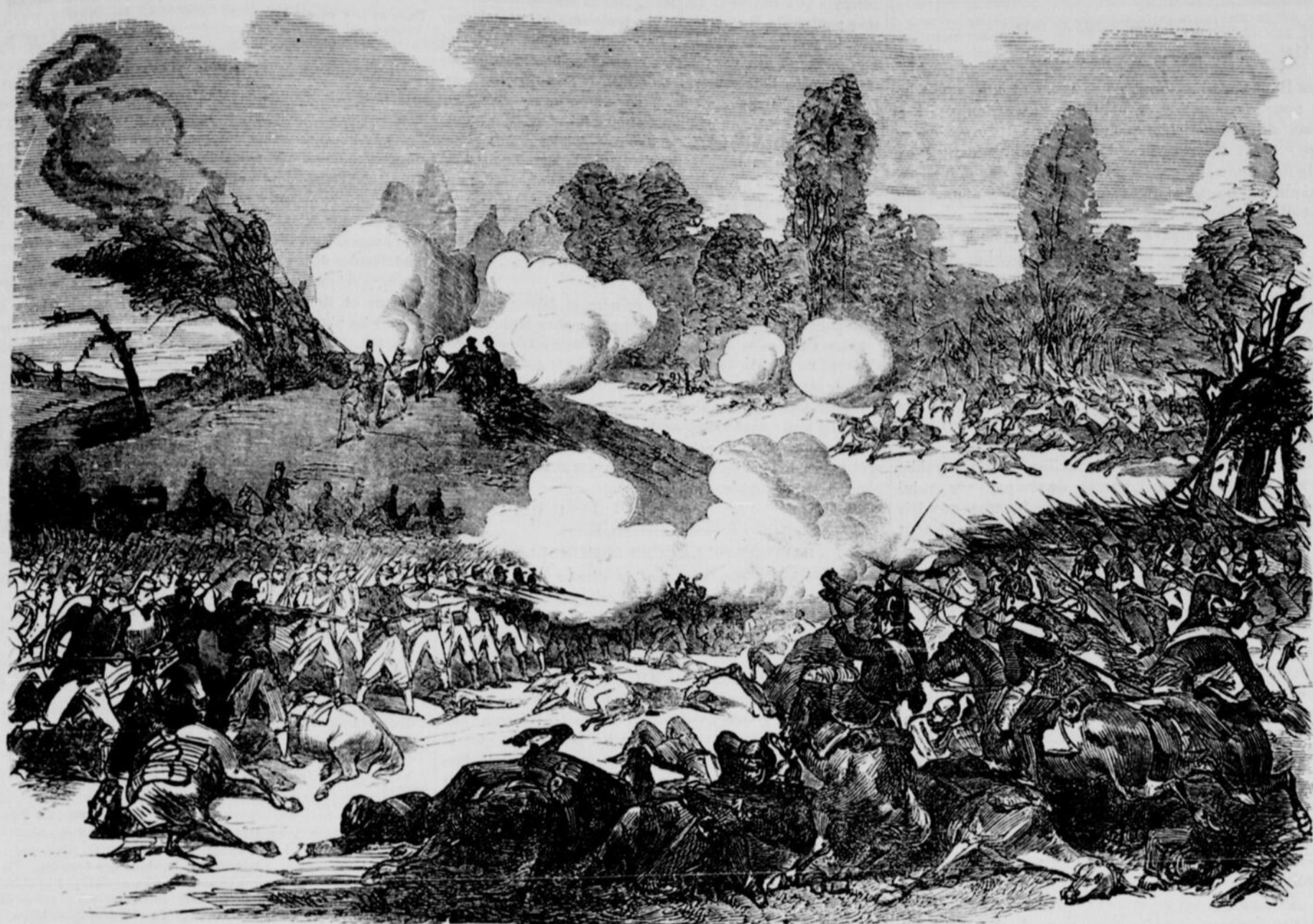
LES GENDRES EN SONT-ILS!—Quelque difficile qu'il soit de faire passer insensiblement les spectateurs de l'attendrissement au rire, ce passage n'en est pas moins naturel aux hommes. M. de Noltaire cite cet exemple d'événements qui affligent l'âme, et dont certaines circonstances inspirent ensuite une gaieté passagère. « Une dame respectable voyant une de ses filles en danger de mort, s'écriait en fondant en larmes : « Mon Dieu! rendez-la moi, et prenez tous mes autres enfants. » Un homme qui avait épousé la sœur de la moribonde, s'approcha d'elle, et la tirant par la manche : Madame, les gendres en sont-ils? » Le sang-froid et le comique avec lequel il prononça ses paroles, firent faire un grand éclat de rire à la mère, à la malade et à toute la famille qui l'environnait.

Offenbach, le célèbre compositeur de l'opéra bouffe, a été chassé de France en sa qualité d'Allemand. Il s'est retiré à Madrid où il a obtenu, à une représentation de la *Grande Duchesse*, une magnifique ovation.

2



BATAILLE DE SÉDAN—RETRAITE DES FRANÇAIS.



BATAILLE DE COURCELLES.



RENCONTRE ENTRE DES TURCOS ET DES BADOIS DANS UNE HOUBLONNIERE.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 6 OCTOBRE, 1870.

UN BON EXEMPLE.

Les Haut-Canadiens font en ce moment une souscription pour récompenser le chef de l'opposition, M. McKenzie, de ses sacrifices politiques et de son indépendance. C'est un acte louable qui honore autant ceux qui le font que celui qui l'a inspiré; c'est une œuvre patriotique pleine de signification et destinée à produire d'excellents résultats.

Nous avons déjà signalé l'esprit pratique de la population anglaise dans ses actes privés et publics, elle en donne en ce moment une preuve éclatante. Quoi de plus propre à stimuler le zèle et les efforts des hommes publics que ce témoignage efficace de reconnaissance et d'appréciation? On comprend, là, que ces hommes ne peuvent vouer leur temps et leurs talents, aux affaires publiques sans nuire à leurs intérêts personnels et qu'ils ont droit d'en être récompensés; on comprend que les nécessités de la vie sont quelquefois funestes à leur indépendance et à leur intégrité.

L'homme d'état est forcé de concilier l'intérêt public avec son intérêt personnel, l'amour de son pays avec celui de sa famille. Soumis comme les autres hommes aux lois de la nature et de la société, il faut qu'il vive avant tout et qu'il songe à l'avenir de ceux qui dépendent de lui. Eh! comment peut-il vaquer librement aux affaires du pays et donner libre cours à ses pensées et à ses convictions, lorsqu'il a sans cesse l'esprit préoccupé par ses affaires personnelles? Comment pourra-t-il résister aux séductions du pouvoir, aux tentatives de la spéculation? De quel droit pourra-t-on lui demander de vivre misérablement et de ruiner sa santé et sa famille pour des gens qui songent uniquement à faire fortune et à vivre gaiement? On le force de dépenser des sommes énormes dans les élections, de jeter ses économies en pâture à l'avidité ou à l'ivrognerie; et plus tard on lui reproche de manquer de dévouement et de patriotisme; on lui reproche de ne pas avoir ce qu'on n'a pas soi-même. Mais plus il sera égoïste et indifférent au sort du pays, plus il représentera fidèlement le comté qui l'a élu. On n'a presque toujours en politique comme dans la vie privée que ce qu'on mérite. Une société est un immense édifice dont toutes les parties se tiennent et se fortifient mutuellement, si l'une d'elles faiblit les autres s'en ressentent.

Je vous ai achetés, j'ai le droit de vous vendre, a dit, un jour, un député malhonnête mais franc, à ses constituants qui lui reprochaient ses défactions politiques. C'était cruel, mais c'était juste.

L'énergie de la population haut-canadienne depuis l'établissement de la Confédération, doit nous mettre sur nos gardes et nous encourager à l'imiter, si nous voulons occuper une position honorable à côté d'elle. Elle veut évidemment jouer le premier rôle et faire la loi aux autres provinces et elle sait en prendre les moyens. Elle veut avoir des hommes intègres, instruits et indépendants, et elle sait ce qu'il faut faire pour cela.

Nous avons protesté souvent contre le fanatisme du Haut-Canada, mais nous ne pouvons nous empêcher de le louer, lorsqu'il donne de pareils témoignages d'intelligence et de noblesse.

Si l'opinion publique ne se réveille pas dans le Bas-Canada et ne se manifeste pas par des actes d'énergie et de patriotisme, si elle ne se décide pas à se respecter et à se faire respecter, nous tomberons dans l'insignifiance et le ridicule.

L. O. DAVID.

ROME ET LE PAPE.

Après la chute de Napoléon, la chute du pape, après les désastres de la France, la déchéance du pouvoir temporel de la papauté... C'est naturel, c'était le résultat prévu, anticipé depuis longtemps. L'épée de la France n'étant plus là, les baionnettes italiennes avaient le champ libre. Victor Emmanuel pressé, menacé par la révolution, devait lui offrir en holocauste la capitale du monde catholique. Ce sacrifice ne sauvera pas sa couronne, mais il retardera sa chute.

Les catholiques ont appris avec douleur le dénouement du St. Père.

Laissons passer la trombe qui traverse le monde en ce moment, portant partout la terreur et la désolation, abattant les trônes, et châtiant les peuples. Elle n'emportera pour toujours que ce que Dieu voudra qu'elle emporte; l'homme n'aura la liberté de faire que les choses qui sont de son ressort et font partie de ses attributions. Quelque soit le sort du pouvoir temporel, soyons tranquilles sur l'avenir de l'église. Dieu permet qu'on touche au roi, il ne permettra pas qu'on touche au pape; on pourra mettre la main sur la couronne, mais jamais sur la tiare. L'église pauvre et persécutée sera plus riche, plus puissante que jamais. Elle n'est jamais si belle et si admirable que dans les épreuves, de chaque goutte de son sang jaillit sur le monde, une source féconde de foi et de vérité.

Les peuples pourront voir disparaître sans trop s'émeouvoir

les splendeurs du pouvoir temporel, mais le jour où on s'apercevra qu'à travers ce manteau royal on voulait atteindre la robe pontificale, il n'y aura qu'une seule âme, qu'un seul cœur dans le monde catholique. Les peuples depuis longtemps sont partagés entre des théories contraires, ne sachant comment démêler le faux du vrai au milieu de tant d'exagérations. Il faut que la lumière se passe au milieu de ce chaos, que l'ivraie soit séparée du bon grain et que les convictions puissent enfin s'arrêter sur un rocher inébranlable. Du creuset où s'agitent en ce moment tant d'éléments divers sortira, il faut l'espérer, l'or pur de la vérité, des nuages de la philosophie et des théories modernes se dégagera la foi politique de l'avenir.

La persécution créera l'unité dans l'église catholique comme la crainte du socialisme ralliera en France tous les honnêtes gens sous un même drapeau.

On saura bientôt ce qu'il faut prendre et laisser dans les idées politiques du jour; au fruit on reconnaîtra l'arbre.

Si les Carbonaris en Italie et les socialistes en France s'élèvent un instant sur les ruines des sociétés modernes, leur pouvoir croulera pour toujours et l'église catholique deviendra plus forte que jamais. Le jour où Pie IX pauvre et dépouillé sera vu marchant au hasard à travers les villes et les campagnes d'Italie, prêchant la vérité, comme les premiers apôtres, sur le bord du chemin, l'église sera à la veille de ses plus grands triomphes.

L. O. DAVID.

RAPPORT DE LA COUR CRIMINELLE.

Les principales causes pendant le dernier terme ont été, celle de Jubinville pour incendiat, et celle de Mélina Leblanc et de Marie Francœur accusées d'avoir enlevé et soustrait à la garde et aux soins de leurs parents une jeune fille du nom de Marie Fâche.

Jubinville était défendu par MM. Duhamel et Chapleau; la défense a été bien conduite, et M. Piché a représenté la Couronne avec une grande habileté. Il a riposté à l'éloquent discours de M. Chapleau avec une vivacité pleine d'apropos et une argumentation des plus vigoureuses; mais comme toujours il cède trop facilement au plaisir de faire du sarcasme et de l'ironie; on rit malgré soi, mais la dignité de la justice en souffre.

Quant à M. Chapleau, dont nous aurons tôt ou tard le plaisir d'apprécier longuement le talent, nous admirons toujours la perspicacité, la vivacité d'esprit et d'expression qu'il déploie dans ses causes et aussi le succès qui couronne si souvent ses efforts. Il sera toujours temps de signaler ses défauts, s'il en a.

La cause Leblanc et Francœur reposait sur un fait triste, déplorable.

Un jour, une jeune fille, du nom de Marie Fâche, qui depuis l'âge de sept mois avait été élevée par son oncle et sa tante, disparut de Montréal. Après trois semaines de recherches incessantes on la trouva dans une maison de prostitution à Québec.

Trois femmes, Zoé Chamberland, Mélina Leblanc et Marie Francœur furent accusées d'avoir arraché cette enfant de quatorze ans à ses parents pour la livrer à la prostitution. Les détails de cette affaire sont horribles et déshonorants pour la société.

Outre ces trois accusées le père et la mère de la jeune fille Leblanc et un vieillard à Québec semblent partager la responsabilité de ce crime.

Zoé Chamberland admise à caution, quelques jours avant son procès, est disparue, et pour cause. Quant aux autres les autorités n'ont pas jugé à propos de les inquiéter.

Les deux accusées ont été acquittées; il est malheureux que la Couronne n'ait pas trouvé le moyen de dresser une accusation en rapport avec les faits et la loi; c'était une affaire où on ne pouvait déployer trop de zèle et d'intelligence.

M. Joseph Loranger était l'avocat de Marie Francœur. Il a fait un bon discours, sobre, sérieux et convenable sous le rapport du fond comme de la forme.

M. Normandeau défendait Mélina Leblanc, et M. Charles Ouimet représentait la Couronne.

M. Clarke avait été retenu par les parents de la jeune fille.

M. Clarke a du talent, de la verve, de l'énergie dans la pensée et le sentiment; une phrase pleine, nourrie, éclatante. Il aime la grande éloquence, les grands mouvements, les images grandioses, les tableaux pompeux, pittoresques. Mais il donne trop d'importance quelquefois à des causes modestes, il déploie trop de voiles, lorsqu'une brise légère serait suffisante.

Le capitaine Demers et le pilote Malette accusés d'assaut et de batterie avec intention de meurtre en jetant le bateau qu'ils conduisaient sur le Dagmar, ont été acquittés.

M. F. X. Archambault qui avait d'abord fait acquitter Demers fut ensuite prié de plaider la cause de Malette en compagnie de MM. Clarke et Ouimet.

M. Archambault aurait des succès à la Cour Criminelle, mais nous comprenons qu'il préfère vaquer à sa belle clientèle civile.

C'est l'honorable Monk qui a siégé pendant ce terme. Tous jours philosophe et un peu sceptique comme beaucoup d'hommes d'esprit, il conserve un sang-froid admirable au milieu des circonstances les plus émouvantes, écoutant d'un air distrait avocat et témoin, et cependant ne perdant, n'oubliant

rien. Grâce à une conscience solide, exempte de scrupules et à une grande droiture de jugement, il est à son aise sur le Banc et il y paraît bien.

L. O. D.

CONCERT DE M. MAZURETTE.

C'est ce soir, jeudi, que M. Mazurette donne son concert. Tout le monde voudra aller juger des progrès qu'il a faits en Europe sous la direction des professeurs les plus distingués. On passera une soirée agréable et on encouragera les efforts d'un jeune artiste dont le talent nous honore. Nous avons le droit d'espérer qu'après avoir fait tant de sacrifices pour perfectionner son talent, et après avoir reçu les félicitations les plus honorables à l'étranger, M. Mazurette ne rencontrera pas l'indifférence de ses compatriotes. Il doit nous faire entendre, ce soir, quelques uns des chefs-d'œuvre les plus brillants de l'époque et il sera puissamment secondé par plusieurs des artistes les plus aimés de Montréal. Le programme est très attrayant. Il y aura donc foule, ce soir, à la salle St. Patrice.

REVUE EUROPÉENNE.

FRANCE.

L'horizon s'éclaircit, et la fortune commence à sourire à la France. De toutes parts on fait des levées en masse, et bientôt les Français n'auront plus à craindre de se trouver 1 contre 10. Les Prussiens ont besoin de se presser, s'ils veulent prendre Paris, car l'hiver approche. Il y a quelques jours, le télégraphe annonçait que les carrières du Mont Valérien avaient été minées et que 100,000 Prussiens y avaient péri. Cette nouvelle est controvérsée; mais il est vrai que les Français ont remporté une assez grande victoire ce jour-là dans les environs et c'est ce qui a donné lieu à ce bruit.

Les badois se révoltent; ils ne veulent plus marcher au combat. Le prince Fritz a été obligé d'en faire fusiller un grand nombre.

Ceci est assez de nature à prouver que les Allemands sont las de la guerre et blâment Bismark d'avoir repoussé les ouvertures du gouvernement provisoire.

Dans leurs sorties, les troupes françaises ont réussi à couper à deux places la ligne d'investissement de Paris.

Les Prussiens ont été obligés d'abandonner Rambouillet et Versailles.

Ces faits sont de nature à justifier les plus brillantes espérances.

Tours, 30 sept.

Les dernières nouvelles parlent d'une série d'engagements autour de Paris. Les Français ont remporté plusieurs victoires. Leur succès augmentent l'ardeur des troupes. On a placé sur les remparts des canons se chargeant par la culasse.

La plus grande partie de la flotte française est revenue dans ce port. On a laissé dans la Mer du Nord et dans le Pas de Calais des escadres assez considérables pour protéger les côtes françaises.

Mardi dernier, les Français ont fait une sortie de Metz; leurs forces se composaient d'artillerie, de cavalerie et étaient protégées par les canons de la forteresse de Quelen et Bottes; les troupes françaises rencontrèrent les Prussiens à Ailles Quex; ceux-ci cependant emportèrent leurs blessés et leurs morts, et tous les prisonniers prussiens qu'ils avaient pris.

Strasbourg, 28 sept.

Mardi, à 5 h. p. m. on vit flotter un drapeau blanc sur la cathédrale et un autre sur les remparts. Une joie sans bornes éclata dans le camp des assiégés en apprenant que la ville se rendait.

Les officiers s'embrassaient, les soldats en faisaient autant. En entrant dans la ville, le spectacle était émouvant et triste. Cependant la joie des citoyens égaya un peu le tableau.

Les commandants des deux armées se sont rencontrés hier pour la première fois. Le général Uhrich s'est avancé vers le général Werder en disant: "J'ai cédé à une force irrésistible parce que combattre plus longtemps n'aurait eu pour résultat que de mettre en danger la ville et de braves soldats."

"J'ai la consolation de n'avoir cédé qu'à un ennemi honorable."

Le général Werder s'est montré très-ému, et, plaçant ses deux mains sur les épaules du général Uhrich, lui dit:

"Vous avez vaillamment combattu. Vous serez aussi honoré par votre ennemi que vous le seriez par vos propres compatriotes."

Un rapide examen de la ville montre qu'elle n'a pas souffert autant qu'on le pensait. L'extérieur de la cathédrale a beaucoup souffert, mais elle pourra être restaurée. Parmi les édifices détruits se trouve la belle bibliothèque publique. Les livres ont été sauvés.

La privation de vivres n'a pas été très-grande. Strasbourg s'est rendu parce que le peuple manquait de bonne eau.

Les rapports qui accusaient Uhrich de brutalité sont sans fondement. Dans sa conduite envers les citoyens, il a fait preuve d'humanité et de considération.

La chute de Strasbourg ne modifie que bien peu la question de la résistance en France. Tout repose sur les ressources dont pourra disposer Paris pour sa défense. Si Paris résiste trois mois, les Prussiens ne gagneront jamais un seul fort en France et ne regagneront peut-être jamais leur pays.

Le pays se lève en masse dans toute la France.

NOUVELLES VICTOIRES DES FRANÇAIS.

New York, 1 octobre.—Une dépêche de Londres en date du 30 dit: Votre correspondant à Boulogne télégraphie que des nouvelles émouvantes ont été reçues de Rouen concernant la déroute complète des forces allemandes au sud et à l'ouest de Paris par l'armée des généraux Ducrot et Mondet, le 27 courant. Les forces françaises furent considérablement renforcées lundi par le général Trochu et elles s'avancèrent sur les positions occupées par les allemands à Montreuil et à Versailles.

La bataille commença de bonne heure mardi matin à Viso-fuy et Velisey. Les allemands s'opposèrent à la marche des français avec une énergie désespérée, jusqu'à ce qu'ils fussent assaillis par des colonnes toutes fraîches s'avancant à l'abri des canons du Mont Valérien à St. Cloud, à travers le bois de Faussegrères et Vouresson. Nombre de régiments des troupes de Bade se mutinèrent sur le champ de bataille et refusèrent d'aller au feu. Presque cent hommes de ces troupes furent

fusillés par ordre du commandant allemand, mais les autres continuèrent de se tenir à l'arrière et plusieurs d'eux jetant bas leurs armes se dispersèrent dans les forêts.

Le prince Royal fut finalement forcé d'ordonner la retraite sur Bougival, abandonnant Versailles aux français victorieux.

Les colonnes allemandes qui essayèrent de traverser la Seine à Bougival furent exposées à un feu terrible du Mont Valérien, ce qui changea leur retraite en déroute, et ils furent chassés dans la plus grande confusion jusqu'au delà de St. Germain. La nuit seule mit fin à leur poursuite.

Les allemands ont perdu 5000 prisonniers, parmi lesquelles il y a plusieurs officiers de l'état-major du prince Royal et cinquante canons et mitrailleuses. Le chemin allant à Orléans et Tours est ouvert de nouveau et l'ennemi y a disparu.

Des rapports de Paris disent que les esprits sont extrêmement bien disposés, que l'ordre prévaut partout et que le moral de la population et des troupes a été de beaucoup relevé par les dernières victoires.

New-York, 1er octobre.—Une dépêche du câble mande que Bazaine a surpris hier matin les troupes prussiennes, et a remporté une grande victoire.

LA LORRAINE ET L'ALSACE.

On croit que l'Alsace et la Lorraine, en entrant dans la confédération allemande, seront représentées par une commission et exemptées, pour le présent, de toutes les charges militaires.

LE GÉNÉRAL BOURBAKI EN ANGLETERRE.

New-York 1er.—Une dépêche spéciale datée de Londres aujourd'hui, annonce que le général Bourbaki s'est enfui de Metz. Laisant la forteresse sous les habits d'un paysan, il put, en traversant les lignes allemandes, arriver en Angleterre hier, où il prit immédiatement le convoi pour Hastings, allant rendre visite à l'Impératrice.

On croit que le général est porteur de dépêches de Bazaine et il est certain que le général, à présent qu'il est hors de la forteresse, pourra dire s'il est vrai, comme on l'a prétendu, que l'Empire y est encore reconnu.

STRASBOURG.

Plusieurs soldats français, à Strasbourg, en voyant le pavillon blanc hissé, refusèrent de mettre bas les armes. La population conserve une attitude triste et silencieuse.

Environ 10,000 soldats Prussiens ont été laissés en garnison dans la place.

Les prussiens sont arrêtés près de Ratay, dans le département de la Loire. Ils se sont aussi rapprochés d'Épernon en force considérable, mais furent forcés de reculer devant les mobiles. Ces derniers s'attendent à ce que les prussiens reviennent en nombre considérable.

Les prussiens disent que le feu des forts, aux alentours de Paris, est quelquefois très bien nourri, mais ils pensent que cela est fait pour tromper les parisiens en leur donnant à penser que la cité peut opposer une défense effective.

BISMARCK.

Bismarck a lancé une circulaire aux ministres prussiens à l'étranger. Il persiste à affirmer que les conditions de paix étaient modérées et que les français les ont rejetées avec l'offre de faire librement des élections pour l'assemblée constituante dans les départements occupés par les prussiens qui croient que cela aurait contribué à rétablir la paix.

NAPOLÉON III.

Voici quelques paroles prononcées par Napoléon, immédiatement après la rupture des négociations : « Appartient-il effectivement au vaincu de définir les obligations du conquérant. Je ne puis que rappeler au Comte qu'une politique magnanime ne fait pas appel vainement au cœur du peuple français, tandis que d'un autre côté, on obtient jamais rien de lui en touchant la corde de l'égoïsme ou de la crainte qui ne pénétrera jamais dans l'âme de cette nation, quels que soient les revers que puisse lui envoyer la Providence. Si on suivait une ligne de conduite généreuse, la France serait portée à former une alliance étroite et loyale avec l'Allemagne, et serait la première à consentir à renverser la ligne de défense commandée par les forteresses qui séparent les deux empires. Les deux nations par leur union retireraient de grands avantages. Cet exposé sincère de la vérité a établi un courant de sympathie entre la France et moi-même que rien ne pourra altérer.

Il n'y a pas à craindre le déshonneur par une réconciliation dont les conditions seraient basées sur le rétablissement de la paix, qui, je le pense, pourrait être faite sur le principe d'une indemnité pour les frais de la guerre dont le montant serait fixé par des experts. Ces conditions empêcheraient la France de recourir à des extrémités, qu'un caprice ou le hasard pourraient rendre fatales à l'ordre social de l'Europe. Instruits par l'expérience, la France, en considérant sagement les divisions qui la déchirent, et délivrée de la guerre, serait promptement à voir et à admettre que ses malheurs sont dus au manque d'unité politique et qu'elle doit à l'avenir chercher sa prospérité dans l'inviolabilité de ses institutions. Ces conditions deviendront de jour en jour moins lourdes, surtout si le roi hésite à les imposer avant le siège de Paris. Du choc terrible que la Providence a permis entre la France et la Prusse peut jaillir une étincelle que le progrès trouverait utile pour le salut moral et industriel de l'Europe, mais si des deux côtés on persiste à ne chercher de solution aux difficultés que dans la force, le résultat de ce choc formidable sera aussi déplorable pour l'Allemagne que pour la France. »

(Signé)

NAPOLÉON.

Wilhemshöhe, 26 Septembre 1870.

L'ARMÉE DE BAZAINE.

L'armée du prince Frédéric-Charles est sans cesse tenue en alerte par les forces de Bazaine. L'infatigable activité et la bravoure extraordinaire des soldats français ont donné aux forces assiégées de continuelles occupations. Le maréchal a fait une foule de sorties; il s'est toujours montré prêt à profiter du moindre signe de négligence, faiblesse ou excès de confiance de l'ennemi.

Le vendredi, 23, à midi, les forts à l'extérieur de Metz ouvrirent un feu formidable, sous le couvert duquel une forte colonne française s'avança et attaqua vigoureusement la droite prussienne. L'assaut fut si impétueux et si bien soutenu que les prussiens contraints de rester sur la défensive durent chercher un abri sous les bois. La bataille dura furieuse depuis midi jusqu'à sept heures du soir. A cette heure, les prussiens, ayant reçu un renfort très considérable, reprirent l'offensive, et les forces de Bazaine rentrèrent dans leurs lignes.

Mais l'insuccès final des français ne les avait évidemment pas découragés, car, dans la matinée du 24, ils firent encore une attaque furieuse sur les prussiens.

Après une lutte sanglante et prolongée, les troupes françaises se retirèrent sous la protection des forts. L'héroïsme et la détermination déployés de part et d'autre dans cette journée n'ont jamais été dépassés dans les guerres modernes. Les pertes ont été très grandes de chaque côté, mais le chiffre n'en a pas été donné.

EPISODES DE LA GUERRE.

Un fait récemment connu qui vient s'ajouter au bilan des fautes du second empire.

Quand Phéroc MacMahon reçut, à Châlons, l'ordre de marcher dans la direction de Reims, il répondit qu'il serait infailliblement coupé. « Obéissez, » lui dit-on et il obéit.

Au moment où son armée était près de Reims, voyant la situation perdue, il écrivit encore pour exposer les craintes qu'il éprouvait. Il reçut la même réponse; « Obéissez » et il obéit, mais cette fois la mort dans le cœur, car il prévoyait ce qui devait avoir lieu.

On est obligé de regretter, en face de faits pareils, que les paroles de M. Thiers n'aient pas été plus et mieux écoutées. Quand le comte de Palikao lui exposa son plan de campagne qui consistait à tenter par tous les moyens possibles, la jonction des deux armées.

—Général, s'écria l'éminent homme d'état, vous avez tort; au lieu d'une armée bloquée, il y en aura deux.

••

Une scène extrêmement violente aurait eu lieu à Metz entre le maréchal Bazaine et le maréchal LeBoeuf. Ce dernier se serait présenté pour remettre un décret qui lui conférerait le commandement d'un corps en remplacement du général Decaen, blessé.

Le maréchal Bazaine se serait refusé à accepter cette nomination et aurait menacé le maréchal LeBoeuf en mettant l'épée à la main.

Comme le maréchal LeBoeuf répondait à cette menace par celle de faire fusiller le maréchal Bazaine, le commandant-en-chef lui aurait répliqué :

—Je vous défie de trouver dans l'armée française quatre hommes et un caporal qui voudraient remplir un pareil ordre. Par contre, dix mille braves se disputeraient l'honneur de mettre fin à votre existence.

••

Un général prussien a avoué, à Sedan, que son armée avait perdu dans les trois journées, sous Sedan, 85,000 hommes.

Les officiers et soldats revenus de Sedan assurent avoir entendu des généraux prussiens nous dire :

—Vous vous êtes battus comme des lions, mais vous étiez commandés par des ânes.

••

Le commandant du fort de Charonne a adressé aux troupes sous ses ordres quelques paroles qui auront leur place dans l'histoire.

Les voici à peu près textuellement, telles qu'on nous les rapporte :

« Je regarde comme un grand honneur, messieurs, de commander des hommes qui doivent avoir à cœur de montrer aux Prussiens comment se battent les Français.

« Mais je tiens à vous en prévenir pourtant :

« Ici on ne se rend pas; on saute! »

Ce court discours a été accueilli par des vivats enthousiastes.

••

A Luzarches, près Paris, sont arrivés 2,000 hommes de tous corps, de tous grades, échappés par hasard à la débandade de MacMahon.

Poursuivis par l'armée ennemie à cinq lieues de distance, ils ont pu cependant arriver à bon port aux extrémités des départements non encore envahis.

Une dépêche de Bruxelles à la Tribune du 27, dit :

Le duc d'Aumale a répondu aux électeurs de la Charente qu'il était toujours prêt à servir son pays et qu'il accepterait la candidature à l'Assemblée Constituante avec le programme que voici :

Adhésion au gouvernement actuel qui combat et négocie, en attendant un gouvernement librement choisi par l'Assemblée Constituante. Il est en faveur d'une paix honorable, assurant la liberté, l'ordre et l'intégrité.

L'HOTEL DE NIORRES.

Suite.

Le personnage mystérieux n'entendant plus parler et devinant sans doute ce qui se passait dans la salle, quitta le poste d'observation qu'il occupait et marcha résolument vers la boutique de la mère Lefebvre dans laquelle il pénétra en habitué du logis.

« Tiens ! fit la cuisinière-blanchisseuse en répondant au salut familier que lui adressait le nouvel arrivé, c'est vous, monsieur Roger ? Comment va la santé ? »

—Très-bien, grand merci, ma belle hôtesse, répondit M. Roger en s'inclinant encore.

—Vous venez dîner ?

—Mais oui, s'il y a place pour moi.

—Oh ! la place ne manque pas : mes pratiques sont en retard aujourd'hui, et sauf deux bourgeois qui attendent un ami, la salle est vide.

—Eh bien ! je vais m'installer là en attendant, » répondit l'homme aux lunettes vertes.

Et ouvrant la porte de communication, il pénétra dans la salle ; mais au premier pas qu'il fit, soit hasard, soit préméditation, il heurta si brusquement au banc qu'il le renversa avec fracas sur le plancher.

Ce bruit inattendu réveilla en sursaut les deux dormeurs.

XXX.—Le valet de pied

Avant de pénétrer dans la salle commune de l'établissement de Mme Lefebvre, à la suite de ce M. Roger dont le nom a déjà été prononcé dans les précédents chapitres, il faut que nous retournions dans les jardins élégants où nous avons laissé le comte après la sortie de Saint-Jean.

Le jeune homme était revenu vers l'intérieur des jardins qu'il avait de nouveau traversés ; mais cette fois, au lieu de se diriger en ligne à peu près droite, il tourna brusquement à gauche, atteignant une belle pelouse au milieu de laquelle serpentait une petite rivière artificielle, et, foulant aux pieds le frais et moelleux tapis de verdure, il se dirigea vers un corps de bâtiment de fort belle apparence dont la façade devait être située, à en juger par la position, sur l'avenue de Sceaux que nos lecteurs connaissent.

Vaste hôtel, comme on entendait alors les édifices désignés par ce nom appliqué aujourd'hui aux petites boîtes dorées dans lesquelles s'enferme la mesquinerie pompeuse de notre siècle, le bâtiment, à la hauteur duquel arrivait Edouard, présentait fièrement son perron élevé de douze marches et ses fenêtres énormes aux balustrades de fer ciselé.

Le jeune homme gravit le perron donnant sur le jardin, et pénétra dans une sorte de serre tempérée servant de vestibule à un magnifique salon meublé avec un luxe princier.

Après avoir traversé vestibule et salon, qu'il trouva complètement déserts, le comte, qui paraissait parfaitement à l'aise dans le bâtiment qu'il parcourait, ouvrit une porte, traversa encore un second salon plus petit que le précédent, mais plus somptueux peut-être, et pénétra dans une dernière pièce dont il referma sur lui la porte dorée.

Cette pièce, meublée tout en laque de Chine et tendue en étoffes orientales, était le plus charmant réduit qu'eût pu souhaiter un philosophe épicurien à l'heure de la sieste.

Un vaste et moelleux divan garnissait tout un pan de muraille et invitait au repos. Le comte se coucha à demi sur ce meuble soyeux, puis levant le bras, il attira à lui un cordon de sonnette placé au-dessus des coussins sur lesquelles il reposait sa tête.

Quelques secondes ne s'étaient pas écoulées, qu'un jockey mignon comme une femme, poudré comme un abbé et frais comme une rose épanouie, se glissait dans la pièce après avoir discrètement gratté à l'huître.

« Ah ! c'est toi, Bouton d'Or ? fit le comte en se redressant légèrement pour regarder le jockey.

—Oui, monsieur le comte, répondit l'enfant.

—Où donc est Champagne ?

—Il n'est pas à l'hôtel ; monsieur le comte lui avait permis de sortir.

—Ah ! c'est vrai. Est-il venu quelqu'un en mon absence ?

—Oui, monsieur le comte ; un valet de pied de la part de M. le comte de Lauraguais.

—Ah ! ah ! fit Edouard en se levant vivement. Eh bien ! fais entrer ce garçon, Bouton-d'Or.

Le jockey sortit aussitôt. Deux minutes après la porte se rouvrit, et un magnifique valet de pied, revêtu d'une livrée éclatante, s'inclinait humblement sur le seuil.

« Entrez ! » dit le comte.

Le valet de pied s'inclina encore, fit un pas en avant et referma la porte sur lui ; puis il se tint immobile.

Edouard l'examinait avec l'attention la plus scrupuleuse, tournant autour de lui, le regardant des pieds à la tête, faisant subir enfin à toute sa personne un examen minutieux.

Enfin, se reculant pour mieux concentrer ses regards et levant les bras au ciel :

« Merveilleux ! » fit-il.

Le valet s'inclina une troisième fois.

« Monsieur le comte de Sommes est satisfait de son très-respectueux serviteur, répondit-il d'une voix mielleuse.

—Enchanté, mon cher Pick, réellement enchanté ! dit Edouard en ne se lassant pas d'admirer. Vous êtes très-positivement méconnaissable, et M. Lenoir lui-même, votre illustre patron, hésiterait à mettre un nom sur votre physionomie nouvelle. Mais comment diable faites-vous ? vous étiez maigre, vous voici gras ; vous aviez la mine allongée, vous l'avez pleine ; vous étiez fort grand déjà, vous êtes devenu gigantesque ! C'est magnifique une pareille transformation !

—Affaire de métier, monsieur le comte, dit modestement le valet de pied, ou plutôt M. Pick, puisque nous retrouvons chez le jeune ami du duc de Chartres l'agent de police que nous avons déjà rencontré chez M. Lenoir.

—Et qui vous amène ? demanda Edouard.

—Une affaire importante, monsieur le comte, qui résulte d'une conversation que je viens d'avoir avec M. le lieutenant de police, par rapport aux drames qui désolent en ce moment la famille de M. de Niorres.

—Eh bien ! fit le comte avec impassibilité.

—Eh bien, continua l'agent, sachant par expérience tout l'intérêt que monsieur le comte veut bien prendre à cette déplorable affaire, j'ai eu la hardiesse de venir, en cette occasion nouvelle, me présenter encore à lui.

—Voyons, qu'est-ce que c'est ?

—Monsieur le comte se rappelle sûrement, dit M. Pick d'une voix toujours mielleuse, qu'il y a quelques jours, alors que j'avais l'honneur d'entretenir monsieur le comte des crimes atroces dont la police ignore toujours les auteurs, il a eu la bonté de guider mon inexpérience et de m'amener à jeter les yeux dans la direction de la vérité. Bref, et pour être bien clair, monsieur le comte sait que mes soupçons personnels planent sur MM. d'Herbois et de Renneville....

—Je sais cela, dit Edouard ; ensuite ?

—Ces soupçons, mon devoir m'imposait l'obligation d'en faire part à M. le lieutenant de police, et ce devoir je l'ai accompli ce matin.

Edouard regarda son interlocuteur ; celui-ci s'inclina respectueusement.

« Et, reprit le comte, que vous a répondu M. Lenoir ? »

—M. Lenoir a daigné, après m'avoir écouté, dire que je pouvais être dans la bonne voie ; mais il a ajouté que, pour accuser hautement deux personnages de noblesse, deux officiers de la marine royale, il fallait que je m'appuyasse sur des preuves solides et matériellement irrécusables.

—Eh bien, M. Lenoir a parfaitement raison ; si vous avez ces preuves il faut les donner.

—C'est que précisément ces preuves... je ne les ai pas.

—Alors, monsieur Pick, que voulez-vous que j'y fasse ; je ne puis rien dans cette affaire.

L'agent regarda fixement son interlocuteur.

« Monsieur le comte me pardonnera d'être d'une opinion contraire à la sienne, dit-il ; car je crois que si monsieur le comte le voulait, il pourrait m'aider à trouver ces preuves que je cherche.

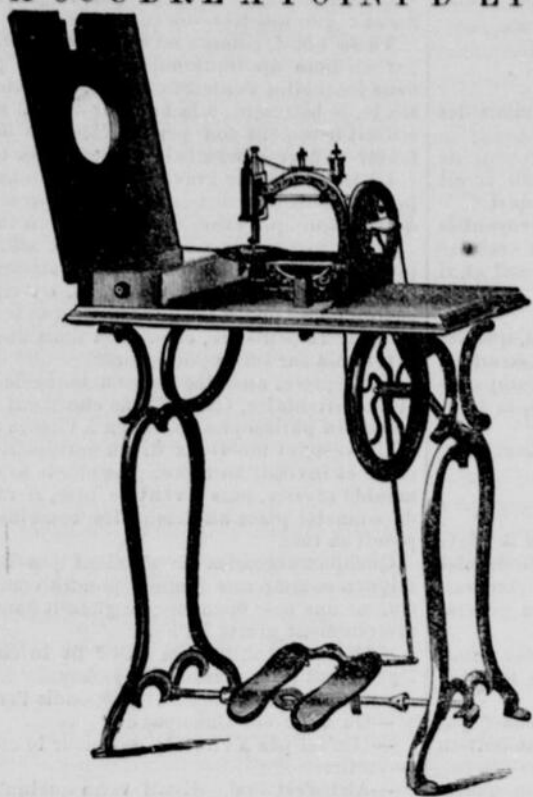
—Moi ? s'écria Edouard. En vérité vous êtes fou ! Je ne connais pas seulement de vue MM. d'Herbois et de Renneville. Leurs noms sont venus jusqu'à moi, voilà tout.

—Mais monsieur le comte me faisiez hier l'honneur de me dire....

(A continuer.)

MERVEILLEUX ET PARFAIT. LE "PETIT WANZER,"

MOULIN A COUDRE A POINT D'ETREINTE.



Prix :
\$33.

Prix :
\$33.

A remporté, à l'Exposition Provinciale de Québec, tenue à Montréal, deux prix de première classe—l'un, comme machine à meilleur marché; l'autre, comme la meilleure machine de Famille.

A l'Exposition Universelle, tenue à Paris en 1867, nous avons remporté la

MEDAILLE DE PREMIERE CLASSE

pour Moulins à Coudre, entre 87 CONCURRENTS, outre 50 autres prix obtenus en Europe et en Amérique.

La gravure ci-dessus représente notre machine à Coudre de Famille, à \$33, la couverture étant ouverte.

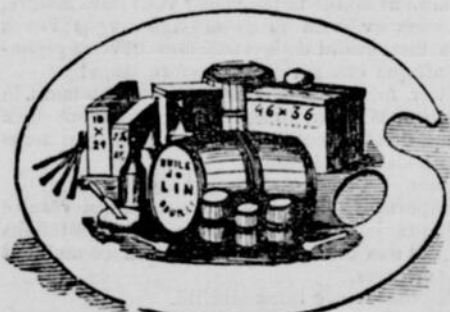
Elle est fournie de jauges à border, à piquer, et à ourler, avec tout l'appareil nécessaire pour tenir la sou-tache, et huiler le fil; une burette d'huile, un tournevis, 4 bobines, 4 aiguilles, une ganse de coton, et des instructions imprimées.

AGENCE GENERALE pour la PROVINCE de Québec.

A. J. PELL,
345 RUE NOTRE DAME,
MONTREAL.

L. N. DENIS.

PEINTRE D'ENSEIGNES ETC.



312—RUE ST. LAURENT—313

IMPORTATEUR DE PEINTURE, HUILE, VITRE, MASTIC, TAPISSERIE, LAMPES, ETC.

GRANDE VENTE

DE

HARDES FAITES.

- 650 PARDESSUS.
- 400 PEA JACKETS.
- 1,000 PAIRES PANTALONS.
- 800 VESTES.
- 800 CHEMISES CASIMIR.
- 1,000 PAIRES CALEÇONS.

Etc., Etc., Etc.

Aussi une grande variété de Draps de Castor et Pilot, Draps Français et Anglais, Tweed et Casimir.

A 20 pour cent au-dessous de la valeur ordinaire.

40-6m.

REGIS DEZIEL,
131, Rue St. Joseph.



AVIS AUX CONTRACTEURS

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, endossées "Soumission pour le Bureau de Poste de Québec," seront reçues à ce Bureau jusqu'à VENDREDI SOIR, le 28 courant, pour la construction d'un nouveau Bureau de Poste, à Québec.

On peut voir les plans et spécifications au Bureau de Pierre Gauvreau, Ecr., Architecte, Département des Travaux Publics, Québec, le et après Samedi, le 15 courant.

Les signatures de deux personnes solvables, qui voudront bien devenir cautions pour la due exécution du contrat devront être attachées à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 3 Octobre 1870.

40-c

LES ÉTRANGERS ET AUTRES QUI VISITERONT la ville durant

L'EXPOSITION PROVINCIALE

ET LA REGATE DE LACHINE,

Feront bien de visiter la

MAISON RECOLLET

Au coin des

RUES NOTRE-DAME ET RECOLLET.

On y trouve le meilleur assortiment

DE MARCHANDISES SECHES

de toute la Puissance.

BROWN & CLAGGETT.

36d



MARCHANT TAILLEUR

35—RUE ST. LAURENT—35

ET

10—RUE ST. JOSEPH—10

Venez et Voyez.

36d

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.

District de Montréal, } Failli.

In re BERNARD BERNARD,

ET TANCREDE SAUVAGEAU, Syndic.

MARDI, le 25 Octobre prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit Acte.

BERNARD BERNARD,

Par MOUSSEAU & DAVID,

Ses Procureurs ad litem.

Montréal, 15 Septembre, 1870.

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE,

363, RUE STE. CATHERINE,

(Près de la rue Amherst.)

Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médecines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Saçons, Savons de Toilettes, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc.

Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin.

JAMES GOULDEN,

Montréal, 20 mai 1870.

21zz

LE MEILLEUR assortiment de Poêles se trouve au No. 529 Rue Craig; entre autre "L'ORIENTAL" qui a fait ses preuves, et LE "STEWART"

poêle à cuisine, pour le bois et pour charbon, qui a pris le 1er prix à l'exposition 1870. On trouvera aussi tout ce qu'il faut pour réparer les anciens poêles.

MEILLEUR ET CIE.
526 RUE CRAIG,
MONTREAL.

40-1

EPARGNEZ

VOUS

ARGENT



CHAUFFAGE

EPARGNEZ

LES soussignés appellent respectueusement l'attention du public au fait suivant;—qu'en se servant de

NORTH'S PATENT HEATER,

que l'on peut appliquer à toute espèce de poêle, ou à charbon ou à bois, on effectue une épargne de presque CINQUANTE POUR CENT EN CHAUFFAGE.

Pendant trois ans passés plus de 300 ont été en usage à Montréal et le voisinage, et en tous cas ils ont donné la plus complète satisfaction.

On peut les attacher aux poêles de cuisine sans aucun obstacle à ses opérations.

On peut obtenir des renseignements chez les suivants:—M. M. Ferrier et Cie., Quincailliers; J. A. Mathewson, Ecr., Epicier en gros; J. Torrance, jr., Ecr. do. F. E. Grafton, Esq., papetier; les administrateurs de l'Eglise méthodiste, Rue Lagachetière; les administrateurs de l'Eglise Baptiste, Pointe St. Charles; les Sœurs Grises; les Sœurs de la Congrégation, Rues Craig et Visitation; et autres.

EGAN ET BRO.

FERBLANTIER ET PLOMBIER, ETC.

LES SEULS FABRICANTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

No. 20 Rue St. Antoine

N. B. Agence pour le système patenté Warner pour le chauffage et la ventilation des édifices.

Des hommes compétents montent les poêles au plus court délai.

On demande des agents dans chaque ville et village du Bas-Canada. Des hommes capables peuvent gagner de dix à quinze piastres par jour.

39e



CANAL CHAMBY.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire des Travaux Publics, seront reçues à ce Bureau jusqu'à JEUDI, le 6 OCTOBRE prochain, à midi, pour la démolition et reconstruction de certaines portions des murailles des

ECLUSES, Nos 3 et 6 DU CANAL CHAMBY.

On peut voir la spécification à ce Bureau, ou au Bureau du Canal, à Chamby, où l'on peut obtenir toutes autres informations nécessaires.

Les signatures de deux personnes solvables, qui voudront devenir cautions pour l'accomplissement du contrat, doivent être attachées à chaque soumission. Chaque soumission doit être adressée "Soumission pour Ouvrages aux Ecluses."

Le Département ne s'oblige pas d'accepter les plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,

J. G. SIPPPELL,

Sup. Ingénieur.

BUREAU DU CANAL LACHINE.

Montréal, 24 Sept. 1870.

39b

MAISON FONDEE EN 1842.

J. B. ROLLAND ET FILS.

LIBRAIRES EDITEURS

ET

IMPORTATEURS D'ARTICLES

FRANÇAIS, BELGES ET ALLEMANDS.

Spécialités d'articles employés dans les maisons Religieuses, Séminaires, Lycées, Collèges, Pensions et Ecoles.

Livres de Comptes et Registres fabriqués avec papier de première qualité et reliés avec solidité.

CARTES A JOUER ET CAPISSERIES.

Les personnes qui ne sont pas dans l'habitude d'acheter à notre librairie et par conséquent, ne connaissent pas tous les avantages, que nos nombreuses pratiques trouvent à notre Etablissement, voudront bien consulter nos listes de prix, ou de nous faire visite avant d'aller acheter ailleurs.

J. B. ROLLAND ET FILS,

MONTREAL, RUE ST. VINCENT, 12 ET 14.

N. B. On peut facilement et en toute sûreté, se procurer de nos Livres ou autres articles, soit par l'express, ou par la Poste. Lorsque l'on envoie le prix des effets demandés, il faut ajouter dix par cent pour en payer le port, si l'expédition doit se faire par la Poste.

34-5

ETABLI EN 1840.

F. X. BEAUCHAMP,

(successeur de D. Smillie.)

Manufacturier et Marchand de BIJOUX PIERRES PRECIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts.

MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés.

No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presque en face du côté droit de la Banque du Peuple.

Montréal, 4 mai 1870.

184y

L. P. DUFRESNE,

MARCHAND DE

Montres en or et en argent, Bijouteries, etc.

88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.

MONTRES ET BIJOUTERIES REPARÉES ET GRAVÉES

E. POITRAS,

FERBLANTIER ET MARCHAND EN POELES

DE TOUTES SORTES,

65, RUE ST. JOSEPH,

(Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL.

Ordres pour Fournaies à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles, Four-nitures de Poêles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude.

PRIX EXTREMEMENT MODERES.

18a



DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 29 Septembre, 1870.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

6d

REDUCTION.

GLACIERES GLACIERES

C'est le bon temps de se procurer une bonne

GLACIERE,

A BON MARCHÉ.

UNE réduction de 20 par cent sera faite à tout acheteur, une visite est respectueusement sollicitée.

GEORGE YON,

Ferblantier et Plombier,

Nc. 241 RUE ST. LAURENT.

LA

CHAISE-PLIANTE

et la

CHAISE-CANAPÉ

combinées

EN UNE SEULE,

BREVETÉE.

G. M. FANDUWARD ET CIE.,

283, rue Notre-Dame.

27f

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No 238, rue Notre-Dame, en haut chez MM BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera de

DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS

de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.

Montréal, 4 mai 1870.

182x

BONNE NOUVELLE!

OUVERTURE DE

L'HOTEL DU CANADA

RUE ST. GABRIEL,

MONTREAL.

\$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert jeudi, le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire, et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues. Pension sans chambres à des prix très modérés.

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom.

TAPIS ET PRELATS DE CHOIX,

De Velours, Bruxelles ou Tapestry.

ORNEMENTS D'EGLISES,

Tentures pour Salons, Foyers, en Soie, etc.,

257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

4 mai 1870.

182x

LEGGO & Cie.,

LEGGOTYPISTES,

ELECTROTYPISTES,

STEREOTYPISTES,

GRAVEURS,

CHROMO ET

PHOTO-LITHOGRAPHES,

PHOTOGRAPHES ET

IMPRIMEURS.

Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes

Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les

Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes

d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes

descriptions, à des prix très modiques.

Imprimé et publié par G. E. DEBBARAT, 1, Côte de

la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal,

Canada.